

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 61 (1932)

Heft: 6

Artikel: La question des devoirs à domicile

Autor: Barbey, F.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038689>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

quand ils sauront qu'elles ne serviront jamais à blesser leurs doigts, leur dos ou leur tête. Ce ne sont pas là des mots dit au hasard. Plus d'un maître, plus d'une institutrice, ont certainement vécu ces jolies scènes où leurs élèves frémissaient de crainte d'abord lorsqu'ils leur demandaient une baguette puis souriaient de bonheur en découvrant quel serait désormais son office.

Nul ne peut enseigner sans gronder, sans punir, sans mettre à genou parfois. Si la peine est équitable, l'enfant en sent la justesse, il la subira sans méditer une vengeance. Si, au contraire, elle dépasse les bornes, dans la petite tête qui se baisse boudeuse, l'idée du mal s'implante. Le raisonnement de l'écolier est facile à déduire. Personne ne s'étonnera si le manque de regret en face d'une faute ne tarde pas à faire place au repentir dans des cœurs d'enfants, sans doute turbulents, mais susceptibles cependant d'amélioration.

Voilà pourquoi, plus que tout autre peut-être, ceux qui approchent des enfants doivent atteindre sur eux-mêmes un grand empire. Ils résisteront plus facilement aux emportements passagers ou à l'influence de conseils parfois contraires au bon sens. Ils posséderont rapidement une grande autorité sur leurs élèves, car ils auront compris qu'on n'obtient rien de bon d'un être raisonnable si l'on n'agit pas équitablement à la fois sur son cœur et sur sa raison.

MARIE-ANTOINETTE DURUZ.

— x —

La question des devoirs à domicile

Il n'est pas inutile de rappeler que ce sujet important a fait l'objet des études du corps enseignant fribourgeois et qu'à l'assemblée de la société d'éducation, à Estavayer-le-Lac, le 21 mai 1931, M. Henri Rossier, instituteur, l'a traité d'une façon très détaillée et richement documentée. Il ne suffit pas de fouiller, même profondément, une question ; il est indispensable, pour rendre fécond un travail de recherches et de réflexion, d'en dégager les conclusions pratiques et de faire entrer ces dernières dans le domaine des réalisations. Dans le cas particulier qui nous occupe, il incombe d'ailleurs à chaque ouvrier de la cause de l'enseignement de s'inspirer des résolutions prises et d'en faire l'application à la méthode à suivre.

Si nous parcourons les conclusions du rapport d'Estavayer et le cadre des délibérations de nos assises pédagogiques, nous retenons les points fondamentaux ci-après :

Les tâches à domicile sont utiles et même nécessaires ; elles doivent être proportionnées, comme longueur et comme difficulté, à l'âge et au développement physique et intellectuel de l'enfant. Aux travaux imposés, obligatoires, doivent s'ajouter avec faveur les tâches suggérées, provoquées, encouragées, qui favorisent l'activité personnelle et l'initiative de l'écolier, comme les lectures personnelles,

les notes particulières, les exercices d'observation, les croquis, la préparation d'échantillons ou de modèles, les travaux manuels.

Les délibérations très animées de la séance de travail ont fait porter l'accent sur le profit que retire l'élève de la méthode active appliquée aux devoirs à domicile. Ceux-ci, lorsqu'ils sont bien adaptés, rendus intéressants, gagnent bien vite la sympathie des parents et rapprochent l'école de la famille. Le maître lui-même doit être un exemple vivant de l'initiative individuelle et il apparaît alors comme un guide et un animateur de l'activité spontanée de ses élèves. C'est sous une telle direction que le goût de la recherche intellectuelle se développe et que se pratique le culte de l'effort, ce grand facteur de l'énergie et du caractère fortement trempé. Nous savons que notre peuple, trop facilement content d'un à peu près, doit être formé plus que tout autre à la rude et entraînante école de la volonté. Notre jeunesse des cours complémentaires, masculine et féminine, éprouve un besoin pressant de la sollicitude, du zèle et du savoir-faire des éducateurs sous cet angle capital de l'énergie dans l'action et de la perfection à donner à toute tâche imposée ou choisie. Jusqu'à quand pourra-t-on continuer à dire sans exagération que nos jeunes gens, dans leur grande majorité, n'ont aucun goût pour la lecture et pour les travaux de l'esprit ?

La composition libre, brève, personnelle, fruit de la recherche patiente et volontaire, doit devenir une des caractéristiques de notre activité pédagogique dans le vaste champ des devoirs à domicile. Une réforme radicale s'impose sur ce point en opposition à notre système antique et traditionnel. Pour arriver au but, l'excès de zèle n'est point demandé, il est même proscrit, le zèle bien inspiré tout seul suffit à tout et assure le succès. Donc, pas d'exagérations, mais sachons agir et surtout faire agir en suivant la loi du travail intéressant et attrayant.

F. BARBEY.

NÉCROLOGIE

La mort continue à la fin de l'hiver à causer de nombreux vides dans les rangs des membres retraités du corps enseignant. C'est ainsi que nous venons de perdre, en quelques semaines, M. Joseph de Ræmy, ancien professeur de physique et de chimie au Collège Saint-Michel, MM. Jean Volery, Alphonse Loup et Joseph Déneraud, instituteurs retraités.

Les anciens élèves de notre Collège cantonal, qui ont eu le privilège d'avoir M. de Ræmy comme professeur, ont gardé le meilleur souvenir de son enseignement très clair, nettement expérimental et toujours empreint de l'esprit pratique. Le défunt fut aussi un excellent chrétien et un bon père de famille. Il s'attachait à ses élèves et il aimait beaucoup les enfants.